

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
Commune de GALERIA (HAUTE CORSE)

Suivant acte reçu le 5 Août 2026 par Jean-François CASTELLANI Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Jean-François CASTELLANI et Marie-Pierre CORIAT - POLETTI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à L'ILE ROUSSE (20220), 19 Avenue Paul Doumer, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

- 1°/ Monsieur ALBERTINI Jean Yves, demeurant à GALERIA (20245), Camporello
Né à GALERIA (20245), le 19 octobre 1941.
- 2°/ Monsieur ALBERTINI Joseph, demeurant à COUR MAUGIS SUR HUISNE (61110), Le Bourg Maison Maugis, né à GALERIA (20245), le 10 septembre 1946.
- 3°/ Madame ALBERTINI Marie Blanche, demeurant à GALERIA (20245), Place de l'église, née à GALERIA (20245), le 8 février 1948.
De nationalité Française.
- 4°/ Madame ALBERTINI Françoise, demeurant à GALERIA (20245), Place de l'église, née à PARIS (75012), le 6 février 1950.

Lesquels possèdent depuis plus de Trente ans (30 ans), conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien suivant :

Commune de GALERIA (Haute Corse)

Le TIERS (1/3) d'une maison d'habitation située place de l'église, cadastrée section AC n°87 de 67ca et AC n°88 de 1a 90ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis le notaire